Intrum justitia notification de cession

Par karinelle

bonjour, j'ai reçu une lettre SIMPLE aujourd'hui par intrum justitia dont la date de facture est le 11/03/2009 d'un solde de 724.03 euros. Je ne comprends pas et j'aurai besoin de votre aide. La lettre ce définie ainsi :

NOTIFICATION DE CESSION-IMPAYER A REGULARISER

Monsieur,

SOGEFINANCEMENT aux termes d'un ACTE SOUS SEING PRIVE 17/03/2017 (art 1324 et suivants du Code Civil) a cédé le 01/12/2016 un portefeuille de créances qu'elle détenait, à la société INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE, société de gerstion des recouvrement de créances. Cette cession a pour effet de transférer ses créances en faveur de la société INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE, à qui vous devais faire parvenir la somme de 1533,97 euros.

Toutes les correspondances doivent être adressées a (adresse d'intrum justitia) et tous les règlement libellés a son ordre.

Nous vous rappelons que seul le paiement de votre dossier vous permettra la lévée de l'inscription au fichier FICP

Sur la colonne de gauche il est incrit votre créancier IJ EX SOGEFINANCEMENT en tout petit 1er courrier 10/05/2017 que je n'est pas reçu montant a payer 15533.97 euros ou il est détail la dette principal 724.03 les interets 672.24 et les accessoires 137.70 euros

au dos de la lettre il est inscrit:

la reference client N° de facture SG DINAN date de la facture 11/03/2009 solde 724.03 euros

J'ai appelé Intrum justicia il m'ont dit que c'était un dette auprès de la société général, hors il s'avère que j'ai cloturer mes comptes chez eux en septembre 2010, il vrai que j'avais un contentieux avec eux, la conseillère m'avait indiquée ce qu'il me restait a payer la somme était de 616.19 euros ce que j'ai fait et je lui est demandé de cloturer mes comptes en même temps il est vrai que le dossier date un peu je ne sais plus si elle m'a envoyer les papiers pour la cloture des comptes il me reste plus qu'un relevé de compte indiquant que j'ai effectuer un virement pour soldé le contentieux et que mon solde est a zéro.

Depuis ce mois de septembre 2010 je n'est eu aucune nouvelle de la société générale je pensai que le problème était règlé jusqu'a cette lettre. Dois-je remboursé ? j'ai regarder sur divers forum on parle de forclose, de prescription je ne sais pas si cela est mon cas, merci de votre aide. Cordialement, bonne soirée.

Par Tisuisse1

Lettre simple => vous n'êtes pas sensé l'avoir reçue, donc faire silence radio total. De plus, il est très probable que cette dette soit prescrite (sans réaction de votre créancier depuis + 2 ans après votre dernier paiement) donc I J n'a rien à vous réclamer.

Lisez donc le dossier ci-joint :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.WUYd6NSLTYM et recherchez sur ce forum du droit de la consommation, les discussion concernant cette officine de recouvrement, vous serez vite fixé sur leurs méthodes qui n'ont rien de légales.